

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 juillet 2011

**NOMBRE DES CONSEILLERS TERRITORIAUX
DE CHAQUE DÉPARTEMENT ET DE CHAQUE RÉGION - (n° 3622)**

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 13

présenté par
M. Derosier, M. Roman, Mme Guigou, M. Rousset, M. Vauzelle,
M. Vaillant, Mme Massat, Mme Marcel, M. Nayrou
et les membres du groupe Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

ARTICLE 2

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Opposés à la création des conseillers territoriaux, les parlementaires socialistes restent opposés à la répartition de ces nouveaux élus entre les départements, d'autant plus que le tableau figurant en annexe n'a fait l'objet d'aucune concertation avec les départements.

Les élus rappellent que la répartition de ces nouveaux élus dans chaque département a soulevé de nombreux désaccords lors des premiers travaux, ce qui a conduit à de nombreuses modifications afin de corriger les erreurs matérielles et adapter la répartition des conseillers territoriaux à la diversité des territoires.

La censure du Conseil constitutionnel est venue renforcer la désapprobation des élus face à cette réforme.

C'est pourquoi, il est proposé de supprimer cette annexe. Tel est l'objet de cet amendement.